



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
de l'administration publique**

Le jeudi 23 avril 2009 — Vol. 41 N° 3

Élection du vice-président

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Yvon Vallières**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec, Qc
G1A 1A3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de l'administration publique

Le jeudi 23 avril 2009 — Vol. 41 N° 3

Table des matières

Élection du deuxième vice-président, M. François Bonnardel	1
Motion proposant de modifier la composition du comité directeur	1
Mise aux voix	1

Intervenants

M. Sylvain Simard, président

M. Henri-François Gautrin

M. François Bonnardel

Le jeudi 23 avril 2009 — Vol. 41 N° 3

Élection du vice-président*(Onze heures quarante-huit minutes)*

Le Président (M. Simard, Richelieu): Alors, ayant constaté le quorum, je déclare ouverte la séance de la Commission de l'administration publique. Je demanderais à toutes les personnes dans la salle — mais ça nous comprend, nous, et je vais vérifier si c'est bien le cas — de bien vouloir éteindre la sonnerie de leurs téléphones cellulaires ou de le mettre en mode vibration.

Nous sommes réunis ce matin, je vous le rappelle, afin de procéder, conformément à l'article 134 du règlement, à une élection à la vice-présidence de la commission.

Je vous rappelle la procédure. Conformément aux documents déposés à l'Assemblée nationale le 21 avril 2009, avant-hier, concernant la reconnaissance de l'Action démocratique du Québec comme groupe parlementaire et la répartition des mesures entre les députés de l'opposition pour la durée de la Trente-neuvième Législature, une deuxième vice-présidence de la commission revient à un membre du deuxième groupe d'opposition. Selon l'article 135 du règlement, une élection à la vice-présidence se fait à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

**Élection du deuxième
vice-président,
M. François Bonnardel**

Alors, je suis prêt à recevoir des propositions pour le poste de vice-président. M. le député de Verdun, après mûre réflexion.

M. Gauthrin: M. le Président, j'aimerais proposer, après mûre réflexion, le député de Shefford à titre de vice-président de la commission.

Le Président (M. Simard, Richelieu): Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Simard, Richelieu): Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Simard, Richelieu): Adopté. J'imagine que le deuxième groupe d'opposition...

Des voix: ...

Le Président (M. Simard, Richelieu): Je considère qu'il n'est pas représenté pour aujourd'hui. Alors,

après ce long suspense, je déclare que le député de Shefford est élu vice-président de la Commission de l'administration publique.

**Motion proposant
de modifier la composition
du comité directeur**

Et je vous fais voter tout de suite, avant de lui céder la parole, une modification à la composition du comité directeur. Compte tenu de l'élection d'un deuxième vice-président, je propose la motion suivante:

«Que la Commission de l'administration publique, conformément à l'article 4 des règles de fonctionnement concernant les commissions et aux documents déposés à l'Assemblée nationale le 21 avril 2009 concernant la reconnaissance de l'Action démocratique du Québec comme groupe parlementaire et la répartition des mesures entre les députés de l'opposition pour la durée de la Trente-neuvième Législature, constitue un comité directeur composé du président, des deux vice-présidents et du secrétaire de la commission.»

Mise aux voix

M. Gauthrin: Adopté, M. le Président.

Le Président (M. Simard, Richelieu): Vous avez compris qu'il nous fallait nous assurer que tout soit conforme. Alors, c'est adopté.

● (11 h 50) ●

Je veux, en terminant, souhaiter la bienvenue, à la fois à la commission et à la vice-présidence, au député de Shefford. Comme dit un proverbe — aujourd'hui, je pense qu'il s'applique parfaitement — un bonheur ne vient jamais seul. Bonjour, monsieur. Alors, à vous la parole.

M. Bonnardel: M. le Président, merci. Merci. Bien, écoutez, je suis très heureux de la confiance que vous me donnez. Je serai très heureux de travailler, en toute intégrité et respect de mes collègues, à cette Commission de l'administration. Écoutez, on ne peut qu'entamer nos travaux rapidement pour commencer à faire notre travail de...

Une voix: ...voir qu'il y en a, du travail.

M. Bonnardel: Oui, c'est ça. Merci encore à vous tous. Merci.

Le Président (M. Simard, Richelieu): Merci beaucoup. Donc, j'ajourne nos travaux sine die.

(Fin de la séance à 11 h 51)